



Déclaration FSU au CTA de Bordeaux du 13 octobre 2021

Ce début d'année scolaire s'inscrit dans de multiples temporalités : d'une part, il s'agit de la dernière rentrée de ce quinquennat, d'autre part, la campagne présidentielle semble bien lancée, comme l'ont montré les multiples annonces relatives à la situation de l'Éducation nationale ces dernières semaines.

Le déplacement présidentiel à Marseille est le symbole de cette entrée en campagne qui ne dit pas son nom, en particulier dans le domaine de l'Éducation. Les annonces faites à Marseille, sous couvert d'une expérimentation cantonnée au premier degré, sont en réalité révélatrice du projet éducatif de LREM. Autonomie et pouvoir accru au niveau local pour recruter semblent être la colonne vertébrale du mode fonctionnement des établissements scolaires tel que le conçoit le futur candidat Macron. Ces propositions font fi de l'échec du programme ECLAIR (mené par l'ancien DGESCO du quinquennat Sarkozy... Jean-Michel Blanquer) qui a pourtant montré les limites du recrutement local et sur profil. Cette expérimentation s'inscrit dans la droite lignée de la loi TFP : mettre à mal le statut de Fonctionnaire, ouvrir la porte à l'arbitraire, la précarité et l'opacité, soumettre l'individu au fait du prince. Les annonces concernant le second degré (création de 10 micro collèges et de 10 micro lycées pour les élèves décrocheurs) ne sont pas à la hauteur des enjeux éducatifs de la ville. La FSU combattra toute dérégulation qui pourrait toucher et affaiblir le service public d'Éducation et nos statuts dans le cadre du plan gouvernemental pour Marseille.

Très occupé à la rédaction d'un livre lui permettant de réécrire l'histoire de la crise sanitaire et à la récupération politique des médailles françaises aux Jeux Olympiques, Jean-Michel Blanquer n'a pas préparé la rentrée sous Covid. Pour le camoufler et créer une diversion, il a multiplié les déclarations dénigrantes et mensongères sur l'utilisation de l'allocation de rentrée scolaire. Il confirme ainsi son mépris de classe envers les catégories les plus défavorisées. Son obstination à maintenir ses propos, en dépit des preuves, rigoureuses et documentées, apportées par des journalistes et des scientifiques montre son refus d'entendre toutes contradictions.

Le protocole sanitaire a été diffusé au gré des apparitions médiatiques ministérielles, et à rebours de bien des préconisations scientifiques. Il s'est caractérisé de grands principes ne formant pas une politique sanitaire cohérente de prévention et de protection. Désormais, les indicateurs sanitaires montrent un reflux de la 4ème vague et une large couverture vaccinale. Cette amélioration de la situation est encourageante mais force est de constater qu'elle aura été en grande partie obtenue par des mesures très coercitives, pointant, en creux, les échecs et les renoncements du gouvernement à construire une réelle politique de santé publique, en y mettant tous les moyens nécessaires.

La FSU poursuit son travail d'accompagnement des personnels scolaires de santé et des personnels vulnérables. Face à un gouvernement qui confond volontarisme et autoritarisme, la FSU appelle à la mise en œuvre d'une politique d'accès équitable aux services de santé, une vraie politique de dépistage et de prévention menée dans les écoles, les collèges et les lycées.

Ainsi, L'obligation vaccinale pour tous les psychologues indépendamment de leurs conditions d'exercice et à l'identique de ce qui a été décidé pour les personnels médicaux et paramédicaux est totalement incohérente. Il semble bien que ce sont d'autres critères que les critères sanitaires qui ont prévalu dans cette décision, comme la volonté de considérer les psychologues comme des personnels de santé et la FSU s'y oppose fermement. En quoi leur exercice est-il plus exposé que celui des enseignants, des CPE, des AS ?

Ces décisions vont aggraver les conditions d'exercice déjà très difficile dans les CIO laissant de nombreux postes vacants à l'heure où vos propres bilans du mouvement des personnels font état de lourdes carences.

Enfermé dans un déni de réalité qui est devenu une partie de son identité politique, le ministre de l'Éducation nationale a aussi refusé d'adapter les conditions pédagogiques de cette rentrée : pas d'emplois supplémentaires, pas d'aménagements de programmes en dehors de quelques limitations pour les enseignements de spécialité en terminale. Le dispositif Devoirs faits au collège et la multiplication des HSE en lycée ne permettent pas de travailler sur les difficultés que les élèves ont accumulées après 18 mois de scolarité sous Covid. Jean-Michel Blanquer se sert de ces annonces pour tenter de masquer ses insuffisances, alors même que des élèves sont encore sans affectation à ce jour. Gardant le cap d'une politique d'austérité pour le second degré, les suppressions d'emplois s'accumulent : 1883 à cette rentrée 36 499 élèves de plus. 7490 emplois d'enseignants en moins dans les collèges et lycées depuis 2017 alors que les effectifs augmentaient de 63 662. C'est l'équivalent de 166 collèges rayés de la carte. Les effets se font sentir avec des classes toujours plus chargées. Pour maintenir le taux d'encadrement, il manque 15054 postes

Alors que les équipes des lycées sont actuellement sommées de produire un PLE (projet local d'évaluation), les injonctions et prescriptions des IPR pleuvent sur les collègues. La FSU demande l'abrogation du PLE qui loin de recréer de l'égalité entre élèves dérive déjà vers un contrôle continu du travail des enseignants. La suppression des épreuves nationales, terminales et anonymes du bac a renforcé les sélections inégalitaires de Parcoursup basées toujours plus sur la réputation du lycée d'origine. Le ministère serait bien inspiré de tirer les enseignements de son sondage mené auprès des jeunes bacheliers : 82 % jugent la plate-forme « stressante » et 61 % estiment qu'elle n'est pas « juste » et ne traite pas tous les candidats de la même manière.

Dans le premier degré, la situation continue de se dégrader dans les écoles. Aucun moyen supplémentaire n'ayant été déployé depuis le début de la pandémie, les équipes se retrouvent encore plus démunies, face à des élèves profondément impactés par les confinements successifs. Les postes de remplaçants (utilisés comme variable d'ajustement lors des dernières cartes scolaires) sont en nombre très insuffisant : les remplacements ne sont donc pas assurés, ce qui entraîne une désorganisation permanente dans les écoles. Les personnels sont placés dans des conditions de plus en plus difficiles pour enseigner, et ce ne sont pas les restrictions considérables concernant leurs droits (temps partiels sur autorisation considérablement réduits, congés de formation sacrifiés, disponibilités refusées...) qui vont leur permettre de relever la tête.

Le gouvernement continue pourtant sa marche forcée vers des réformes libérales qui vont introduire un système pervers de mise en concurrence des écoles alors même qu'elles sont rejetées par la très grande majorité des enseignant-es. La mise en avant d'une autorité fonctionnelle des directeurs et la volonté personnelle de M. Macron de donner des moyens aux écoles de Marseille en fonction des projets (assorti du choix des adjoint-es par les directeurs/directrices) en sont des exemples flagrants.

Loin de ces préoccupations, le gouvernement se sert de cette crise pour amplifier la mise en œuvre de réformes néolibérales qui creusent les inégalités de toutes sortes. La pauvreté continue à augmenter dans notre pays, le chômage des jeunes, autour de 20 %, reste élevé et le nombre de NEET est supérieur à son niveau d'avant crise avec 1 million 500 mille en 2020 soit presque 13% des jeunes de 15 à 29 ans selon l'INSEE. Alors qu'aujourd'hui en pleine reprise économique, dans de multiples secteurs, la France souffre d'un manque évident de main d'œuvre, à quoi donc ont servi la réforme « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » et le transfert de l'offre de formation par apprentissage aux branches professionnelles, les 15 milliards du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) ou encore le plan « 1 jeune, 1 solution » et ses presque 10 milliards d'aides versées aux entreprises pour l'embauche gratuite d'alternants ?

Nous venons de célébrer les 40 ans de l'intégration de l'EPS à l'Éducation nationale. Alors qu'un rapport parlementaire parle de la sédentarité des jeunes comme « d'une bombe à retardement sanitaire » et

propose le passage à 3 heures d'EPS en lycée et alors que notre ministre dans un satisfecit post Jeux Olympiques Paralympiques sur les résultats des équipes de France de sports collectifs félicite le travail des enseignants d'EPS, nous déplorons encore une fois les difficultés à mettre un professeur d'EPS devant chaque classe à la rentrée.

Nous regrettons de nouveau que le protocole et la foire aux questions de l'Éducation Nationale ne tiennent pas compte des spécificités du sport scolaire. Un protocole UNSS, publié à retardement et empli de sur-prescriptions à l'inverse de dynamiser freine la reprise pleine et entière des AS et de l'UNSS.

La FSU alerte sur l'indigence des moyens et le manque de reconnaissance des membres non enseignants des équipes pluriprofessionnelles (AS, infirmières, PsyEn...). Les indicateurs concernant le mal-être des enfants et adolescent.e.s n'ont jamais été aussi inquiétants. La protection de l'enfance et la prévention des violences faites aux enfants demeurent plus que jamais essentielles. Le constat lors de cette rentrée est dramatique : multiplication des agents en situation de souffrance professionnelle, conditions d'exercice dégradées notamment pour le service social, sentiment exacerbé de perte de sens, absence d'une politique volontariste de recrutement.

Les mobilisations des AESH et les interventions des organisations syndicales ont contraint le ministère à ouvrir des discussions sur le salaire et à concéder une avancée en instaurant une grille de rémunération à avancement automatique. Cette grille censée supprimer les inégalités de traitement ne répond pas aux revendications immédiates d'une réelle revalorisation salariale, de création d'un corps de fonctionnaires et d'amélioration des conditions de travail notamment avec l'abandon des PIAL et du recours aux notifications mutualisées. C'est pourquoi la FSU et l'intersyndicale appellent à faire du 19 octobre une grande journée de grève et de mobilisation nationale.

Le Ministère a failli dans son engagement de revaloriser les personnels administratifs, ATRF et ITRF car l'enveloppe globale allouée à l'Académie ne permet pas d'atteindre les objectifs fixés.

Au préalable, il aurait à minima fallu tenir compte de l'évolution du SMIC qui va impacter les Catégories C qui se verront nécessairement verser le complément par la prime de précarité à la fin de chaque année civile. Une fois ce minima garanti, il faut pouvoir assurer un pourcentage d'au moins 15% d'augmentation d'IFSE pour chaque catégorie C ADJAENES et ATRF, puis harmoniser sur les trois académies.

Cette revalorisation apparaît donc très dévalorisante pour cette catégorie de personnels. Elle ne prend pas en compte l'objectif premier énoncé par le Ministère. Le dégel du point d'indice permettant un rattrapage de la rémunération de base aurait évité le reversement de la prime précarité et une charge de travail supplémentaire pour les personnels des services chargés de ce reversement de la prime précarité.

Alors que la crise sanitaire a su montrer l'importance et la nécessité des personnels logés, la différence part logé/non logé n'est pas sensible. Le MEN est le seul Ministère de la fonction publique à subir ce retrait sur IFSE alors qu'un des objectifs de cette revalorisation est l'harmonisation entre fonctionnaires et la prise en compte des évolutions des métiers.

La crise des vocations sur les emplois de gestionnaires EPLE de catégorie B et la fiche métier ministérielle de gestionnaire EPLE avec comme référence la catégorie A rend nécessaire le passage de tous les gestionnaires d'EPLE de B en A.,

De plus, l'Académie de Bordeaux devra rapidement travailler sur une nouvelle cartographie des emplois administratifs en EPLE pour tenir compte de tous ces éléments.

La FSU est inquiète de la manière dont a été organisée le GT revalorisation à Limoges où les représentants ont été privés des documents pour préparer. Le choix du rectorat de Bordeaux d'envoyer les arrêtés d'affectations aux collègues avant le 07 juillet 2021 alors que le groupe de travail relatif à la répartition de

ces postes a eu lieu le 12 juillet ne peut que susciter notre indignation et notre effarement. Le dialogue social n'a pas été respecté. La FSU souhaite que la qualité du dialogue social pour Bordeaux reste respectueuse des personnels.

Fonctionnaires d'Etat soumis à de fortes contraintes organisationnelles, Les gestionnaires d'EPLÉ demandent à la hiérarchie académique d'assumer son rôle d'employeur en les protégeant des injonctions contradictoires des collectivités territoriales.

Si nous avons conscience que la Région s'implique dans la mise en œuvre des missions qui lui ont été transférées, nous ne pouvons accepter d'en être les instruments corps et âme, ils doivent respecter nos fiches de poste entre autres.

Un dialogue avec les Chefs d'établissement devra se construire dans le respect des prérogatives de chacun, non seulement dans le cadre de la mise en œuvre de la loi « 4d », « 3d », mais aussi dans le cadre du déploiement de la MF2 et de la responsabilité déléguée qui incomberait au futur « Gestionnaire Adjoint du Chef d'Etablissement ordonnateur ».

La FSU demande au contraire un plan d'urgence pour l'éducation et la formation à destination des services publics. Lutter contre le chômage des jeunes nécessiterait aussi d'ouvrir des places aux concours dans tous les métiers des 3 versants de la fonction publique. L'école et l'université doivent prendre toute leur place pour sécuriser les parcours scolaires et professionnels des jeunes, pour élever le niveau de qualification, pour accueillir tous les jeunes sans solution de formation et pour rescolariser tous ceux victimes de rupture de contrats d'apprentissage (38% chez les moins de 18 ans). Pour y parvenir, le service public de l'éducation a plus que jamais besoin de recrutement de personnels formés à la hauteur des besoins et des enjeux sociétaux.

Comment ne pas terminer cette déclaration enfin sans rendre hommage à Samuel Paty, assassiné parce qu'il faisait son métier il y a bientôt un an. Après l'hommage tronqué parfois empêché à l'échelle de certains établissements l'année passée, qu'en sera-t-il cette année alors que les collègues sont démunis faute de temps dédié à l'organisation et à la réflexion collective. L'école est le lieu de la construction du citoyen et de sa liberté de conscience, de la formation d'esprits éclairés par la pratique du débat. C'est une tâche essentielle du service public d'éducation. Attaquer un professeur, c'est attaquer un pilier de notre démocratie et de notre République.